

PIVOINE AVOCATS

GHISLAINE BETTON, ASSOCIÉE : « ON S'ENRICHIT À SE REMETTRE EN PERMANENCE EN CAUSE »



Constamment à l'écoute des besoins, le cabinet lyonnais Pivoine Avocats, que dirige Ghislaine Betton, met tout en œuvre pour offrir toujours plus de compétences, de disponibilité et de réactivité à ses clients français et européens, particuliers ou dirigeants de petites, moyennes et grandes entreprises.

En plein Lyon, Pivoine Avocats campe sa façade élégante Quai Jules Courmont, à un jet de pierre des berges d'un Rhône tranquille. Pivoine ? « Parce que c'est l'une de mes madeleines de Proust », glisse Ghislaine Betton, associée à la tête du cabinet qu'elle a créé voilà près de vingt ans, se refusant alors à le baptiser d'un nom et écartant l'idée d'éventuelles initiales qui ne la séduisaient pas vraiment.

« C'est un peu mon histoire qui remonte à hier », confie-t-elle, renouant avec le souvenir de 2003, l'année même de son installation en

individuel pour exercer le contentieux des affaires, le contentieux commercial, les procédures collectives et le droit des sociétés. « C'était un autre temps et une autre époque », dit-elle.

En deux décennies, le projet de départ s'est bel et bien épanoui. Si le cabinet ne comptait à ses débuts que trois ou quatre collaborateurs, ils sont à présent une bonne quinzaine à y travailler. « J'ai fait dès le départ des choix qui semblaient audacieux et mon souhait a été de développer mes domaines de compétences », explique l'avocate. Pari réussi. Pivoine Avocats affiche une santé de fer qu'on peut volontiers lui envier.

Apprendre sans arrêt

« Nous intervenons dans différents domaines qui excluent tout éclectisme », précise Ghislaine Betton. Au fil du temps, le cabinet a peu à peu conquis son renom en s'appuyant sur une parfaite maîtrise du droit¹ et en confirmant ses expertises en matière de litiges commerciaux, de procédures collectives, de corporate ou de M&A.

Plus tard, il a su s'emparer des opportunités qui l'ont conduit à s'ouvrir aux droits de la construction, de l'urbanisme et de l'immobilier au point d'en acquérir les expériences pleines et entières. « On s'enrichit à se remettre constamment en cause et à apprendre sans arrêt », estime l'avocate, philosophe.

Il ne manquait guère, pour asseoir le tout, que le droit pénal des affaires, le droit des technologies de l'information, « le droit rural et le droit viticole développés en interne » parce que les demandes des clients de la région devenaient de plus en plus fréquentes. C'est désormais chose faite.

Pivoine Avocats peut encore s'enorgueillir de solides atouts ancrés aux socles de ses compétences - « un minimum vital » -, de sa réactivité et de sa disponibilité permanentes. « Il m'est insupportable que des clients puissent rappeler faute de réponses rapides à leurs demandes. Ça, c'est no way ! », s'agace l'associée.

Particuliers et entreprises

Le cabinet traite au quotidien les dossiers de particuliers, « notamment en droit de la construction ». Les entreprises françaises, implantées

1 - Droit des affaires, droit des sociétés, droit des entreprises en difficulté, droit de la responsabilité civile, droit des assurances, droit civil ou droit de la propriété intellectuelle et des technologies de l'information.

en Rhône-Alpes pour la plupart, constituent cependant le volume le plus conséquent de sa clientèle. « Cela va des toutes petites entreprises aux très gros groupes nationaux », souligne Ghislaine Betton. À l'échelle de l'Europe, des relations professionnelles ont aussi « un poids économique qui n'est pas anodin sur l'activité du cabinet », bien qu'elles soient « moins importantes en nombre ».

Ouvrir un bureau à Paris n'a jamais été toutefois d'actualité. La dirigeante ne l'envisage même pas parce qu'elle n'en a « ni la velléité, ni le besoin ». « Dans les régions, nous n'avons pas tout à fait les mêmes charges que dans la capitale », observe-t-elle, pragmatique, par ailleurs persuadée qu'« un recours à des confrères en province serait d'un intérêt indéniable pour les entreprises parisiennes ».

À ses côtés, une équipe de quinze collaborateurs, majoritairement féminine, et cinq assistants se partagent un vaste espace plaisant agrandi il y a deux ans. Les bureaux sont clairs et spacieux car la qualité de vie au travail figure dans les règles du lieu. « J'y attache une importance particulière », explique l'avocate. « Au cabinet, précise-t-elle, le télétravail est accessible à tous et chacun peut, d'un commun accord, librement organiser ses horaires et choisir ses périodes de vacances. » Un engagement dans une démarche de raison d'être est pour le moment « une possibilité » qu'elle n'exclut pas, « à condition d'avoir assez de temps à lui consacrer ».

« Au top »

La transmission du savoir est ici gravée dans le marbre. « C'est une priorité, assure Ghislaine Betton, et nous accueillons régulièrement des stagiaires, autant que nous le pouvons ». « Il est sympa, ajoute-t-elle, de leur communiquer le goût de son propre métier et de sa vraie passion ».

La formation appelle pour sa part la rigueur et l'exigence. « J'insiste pour qu'on se forme, affirme-t-elle, car il faut que nous soyons très pointus et toujours au top dans nos domaines d'intervention ». Trois avocats de Pivoine ont d'ailleurs récemment suivi le certificat de restructuration des entreprises en difficulté de François-Xavier Lucas, professeur à l'École de droit de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

La prochaine formation, dispensée à distance en 34 heures sur trois mois, débutera à l'automne prochain. Actuellement, deux collaboratrices du cabinet préparent en outre un diplôme de droit viticole. Une autre est elle aussi engagée dans un parcours davantage axé sur « tout ce qui est médiation ».

Au tableau, se profile cependant l'ombre du recrutement, une problématique quasi constante.

« Dans les domaines d'intervention de mon cabinet, on arrivait historiquement à recruter des collaborateurs en contentieux sans trop de difficultés, observe Ghislaine Betton, c'était beaucoup plus difficile en droit des sociétés, en corporate ; désormais c'est aussi compliqué en contentieux commercial. »

Elle aurait pour condition « trois ou quatre ans d'expérience au minimum » mais elle déplore de « trouver très difficilement », d'autant que « les collaborateurs expérimentés sont parfois tenus d'effectuer des préavis assez longs ». En règle générale, cinq à six mois s'écoulent entre le moment où se crée un besoin de recruter et l'engagement ferme et effectif d'un nouveau confrère. Il est même maintenant difficile de recruter des collaborateurs sans expérience.

Vers demain

Les grandes lignes d'un futur développement de Pivoine Avocats ne sont pas « encore précisément définies », selon Ghislaine Betton qui, bien qu'en permanence « sur le qui-vive », aspire dans l'immédiat « à faire une pause ».

« Le cabinet a connu d'importantes évolutions au cours des trois dernières années, rappelle-t-elle, nous avons mis en place de nouveaux domaines de compétences, développé notre équipe de collaborateurs et accru notre chiffre d'affaires avant d'instaurer une veille des entreprises en difficulté après l'importante période de sa mise en place qui n'était pas évidente. »

Une veille jurisprudentielle, législative et réglementaire est également opérationnelle dans les différents domaines de compétences du cabinet. Un blog a vu le jour sur son site. « Tout mettre en place a demandé du temps et beaucoup d'énergie », constate l'associée qui souhaite désormais « que l'on consolide l'existant et que l'on prenne notre rythme de croisière avant d'imaginer faire d'autres choses. »

« Les années passent, poursuit-elle, et j'ai commencé à réfléchir à la transmission de mon cabinet car je n'ai pas envie qu'il n'existe plus du jour au lendemain. » Depuis la mi-juillet, elle est « effectivement » associée avec Violaine Reymond, d'abord collaboratrice à ses côtés depuis sa prestation de serment en 2011. « Le projet a été finalisé et nous fonctionnons désormais ensemble », se félicite Ghislaine Betton.

À plus long terme, elle n'exclut pas non plus « d'associer d'autres personnes dans les années à venir » tant elle a cœur de « réserver un avenir » à celles et ceux qui collaborent avec elle. « Je prends mon temps et je ne veux rien précipiter », prévient toutefois l'avocate qui, déjà tournée vers les dix ou quinze prochaines années, n'entend pas non plus « s'arrêter de travailler demain ».

Alain Baudin